



CoGiTons

La lettre d'information de la CGT Educ'action 06

Lettre 1er degré n°302 du 22 août 2023 (2023-2024 N°02)

[Pour adhérer](#)

[Notre site internet](#)

La Cgt-Educ'Action 06, qui a repris ses activités le 14 août, après avoir répondu à de nombreuses sollicitations depuis le 14 juillet, vous souhaite une bonne fin de vacances



Au sommaire:

- Classe exceptionnelle et fin de carrière, du nouveau? Mais très partiel, et pas très impartial...
- Accès à la Classe Exceptionnelle A/C 2024: fin des 2 viviers
- Direction d'école: Le décret suite à la Loi Rilhac est sorti!
- Salaires au 1/9/2023
- Indemnités, Nouvelle Bonification Indiciaire, Bonification indiciaire qui gagne quoi dans le 1° degré?
- Classe exceptionnelle des P.E
- Calcul reclassement Hors Classe
- Stage de Formation Syndicale Retraites.
- Groupe de travail académique PES et Prime variable REP+
- PACTE: Audience auprès de Madame l'IEN Adjointe à M. l'Inspecteur d'Académie
- PACTE: Note de Service: Modalités de mise en œuvre des « actions » liées au PACTE...
- Menace sur les REP
- Plan Académique de Formation
- Carte scolaire rentrée 2023. Vos chiffres nous intéressent!
- Du côté de nos ami-es et partenaires (ICEM)
- Nos rubriques permanentes



Classe exceptionnelle et fin de carrière, du nouveau? Mais très partiel, et pas très impartial...

Un décret est sorti le 4 août 2023 (publié au JO le 5 août 2023) ([Pour le télécharger](#)).

Ce décret touche à l'organisation de la Classe Exceptionnelle pour les personnels P.E., Certifié-es, Psy-EN, CPE quand ils l'atteignent (10,5% des corps en 2023, contre 8,58% pour les PE en 2022, et 9,39% pour les corps du second degré)... Autant dire que tout le monde n'accède pas au Graal... [Lire la suite](#)



Accès à la Classe Exceptionnelle 2024 fin des 2 viviers

A compter du 1er septembre 2024 il n'y aura qu'un seul vivier pour l'accès à la classe exceptionnelle... ([lire l'article du décret](#))

Si la Cgt-Educ'Action ne peut que se féliciter de l'abandon d'un système discriminatoire qui vise à diviser les personnels, il n'en reste pas moins que tous·tes les collègues ne passeront pas, loin de là, à Classe Exceptionnelle même avec une carrière complète. Cette Classe exceptionnelle pourra être théoriquement atteinte à partir du 5eme échelon de la Hors Classe mais son accession se fera toujours à la "tête du client".

Pour la Cgt-Educ'Action, si certaines fonctions méritent une prise en compte (encore faudrait-il débattre entre le Ministère et les organisations syndicales représentatives lesquelles), cette prise en compte ne peut se faire en divisant les personnels.

Des solutions existent (NBI, système indemnitaire, décharges-pour les directions et aides administratives...) et ce, pas à masse salariale inchangée, qui revient à ce que quand on donne à l'un-e on prend à l'autre...

A noter qu'à compter du 1er septembre 2023, chaque année d'exercice comme Directeur·trice, permettra de raccourcir de 3 mois la durée dans l'échelon actuel pour accéder au suivant. (pas d'effet rétro-actif)

Direction d'école

Direction d'école: Le décret suite à la Loi Rilhac est sorti!

Le texte qui régit la direction d'école, de 1989 est donc abrogé, le décret a paru au JOEN le 15 août ([le télécharger](#)).

Quoi de neuf de réel?... Pas de grands changements de fait, les termes du texte de 1989 sont en grand partie repris...

Seules nouveautés... [Lire la suite...](#)



SALAIRES au 1er septembre 2023

- [Salaires au 1er septembre 2023 \(y compris la prime dite d'attractivité\)](#)
- [Salaires des Instituteur-trices au 1er septembre \(ils-elles sont encore quelques dizaines dans le 06\)](#)
- [Salaires des Professeur-es Agrégé-es au 1er septembre 2023](#)

A noter que l'ISAE est doublée pour les personnels qui la touchent (212,50€ brut par mois) et que pour ceux et celles qui ne la touchent pas ou partiellement les indemnités liées à la fonction sont augmentées pour permettre le même gain... Il s'agit d'une prime donc comptabilisée très partiellement dans la RAFP pour les retraites ([voir la page indemnités sur notre site](#))



Indemnités, Nouvelle Bonification Indiciaire, Bonification indiciaire qui gagne quoi dans le 1° degré?

Il s'agit des montants à compter du 1/9/2023

- [C'est ici](#)



Classe exceptionnelle des PE

- Le tableau d'avancement n'a toujours pas paru contrairement au Var...

A noter que l'an passé ce tableau n'avait paru que fin août...



Calcul reclassement Hors Classe

Si vous avez été promu·e à la hors classe du corps des PE à compter du 1er septembre 2023 ([cf tableau des promu-es](#)), et souhaitez que nous calculions l'augmentation de salaire que cela représente ainsi que votre future évolution de carrière, retournez nous le papillon ci dessous à: 1degre@cgteduc06.fr

Nom:

Prénom:

Adresse mail (**pas d'adresse professionnelle**):

Votre échelon actuel dans la Classe Normale:

Date de cet échelon (vous trouverez ce renseignement dans lprof):



Stage de Formation Syndicale « Retraites » vendredi 13 octobre 2023

- Vous souhaitez partir à la retraite à la rentrée 2024 ou dans un proche avenir... Vous vous posez des questions...
- La Cgt-Educ'Action 06 organise un stage de formation syndicale le vendredi 13 octobre 2023 sur ce thème.
- **Ce stage est ouvert à tous les personnels syndiqué-es à la Cgt-Educ'Action 06 ou non syndiqué-es.**
- La Formation Syndicale est un droit (même si parfois l'Administration peut opposer un refus dûment motivé) et donne droit à une Autorisation d'Absence N'hésitez pas à vous pré-inscrire en remplissant le formulaire électronique [en cliquant ici](#)



Compte rendu du Groupe de Travail Académique du 12 juillet 2023

A l'ordre du jour de ce Groupe de Travail: affectations stagiaires et part variable REP+

[Pour lire le compte rendu](#)

Pour la part variable des REP+

- Plafond : Jules Romain 06 (600€/an)
- Intermédiaire : Jaubert 06 (400€/an)
- Plancher : Nucéra (200€/an)

Ce sera sur la paye d'Août



PACTE: Audience auprès de Madame l'IEA Adjointe à M. l'Inspecteur d'Académie

- Une délégation de la Cgt-Educ'Action a été reçue par Mme Klein, IEN Adjointe à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, le 11 juillet 2023
- Cette audience avait pour objet principal la mise en place du PACTE pour lequel nous avons posé de nombreuses questions à l'Inspecteur d'Académie

Lire

Lors de cette audience nous avons aussi posé les questions ci-dessous hors PACTE

• Le projet départemental de la flamme, permettrait à des écoles d'obtenir la labellisation Génération 2024. **Pas d'obligation de participer au projet** → Mme Klein propose de mettre les docs du projet sur l'Intracom et va demander à ce que les infos soient davantage partagées pour que les équipes puissent s'en emparer.

• **NEFLE** : Pas d'obligation de monter des projets NEFLE pour les écoles ; si le projet est juste pour de l'équipement ça ne répond pas vraiment aux conditions car l'équipement est du ressort des communes ; il ne s'agit pas de remplacer les communes au risque de les voir se désengager à terme. La concertation est incontournable pour les projets NEFLE

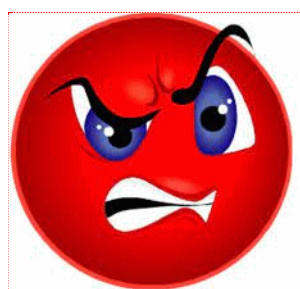


PACTE: Note de Service: Modalités de mise en œuvre des « actions » liées au PACTE...

La note de service sur les modalités de mise en œuvre des « actions » liées au PACTE a paru au BOEN

[Vous la trouverez ici](#)

D'autre part nous publions des 1er-es commentaires, réponses et remarques sur cette note [ici](#)



Menaces sur les Réseaux d'Education Prioritaires

- Le rapport Carel demande la suppression des Rep

[Lire dans le café pédagogique](#)



Plan Académique de Formation...

- [Accès](#)

A noter (extrait de la circulaire):

L'inscription à candidature individuelle ne concerne pas: les professeurs stagiaires, les professeurs néotitulaires (Titulaires 1ère année, Titulaires 2e année, Titulaires 3e année) qui ont un programme de formation dévolu et spécifique.

L'inscription à candidature individuelle ne concerne pas non plus les professeurs engagés à la rentrée dans les plans mathématiques et français.

Pour tous les autres professeurs titulaires, vous avez accès à la totalité de l'offre disponible pour un minimum de 18h de formation (au prorata pour les enseignants à temps partiel naturellement).

Si vous souhaitez bénéficier de davantage d'heures de formation, cela sera possible dans la mesure des places disponibles.

Les formations ont lieu le mercredi matin pour l'essentiel.

Par ailleurs, des universités de saison seront proposées sur temps de congés scolaires aux enseignants volontaires. Elles traiteront de sujets professionnels avec le concours d'experts. Pour ces sessions, les volontaires pourront s'inscrire directement lorsque nous communiquerons l'information et bénéficieront d'une indemnité de 60 euros pour 3h de formation et 120 euros pour une journée de formation. Ces formations hors temps scolaire seront aussi comptabilisées dans les 18h dues.

NDLR: Vous préférez avoir des formations pendant les temps de vacances au lieu du mercredi... On vous propose 20€ de l'heure!!! Elle n'est pas belle la vie!!! Merci Patron!



Carte scolaire rentrée 2023. Vos chiffres nous intéressent!

- Le Groupe de Travail école se tiendra le jeudi 7 septembre 2023
- Le CSA D en présence de l'Inspecteur d'Académie le vendredi 8 septembre 2023

Afin de nous permettre d'y défendre la situation de votre école merci de remplir le formulaire que [vous trouverez ici](#)

Attention à la rentrée de septembre l'Administration ne travaille pas sur le prévisionnel mais sur le réel (élèves réellement rentrés ou excusés). Aussi ce formulaire n'est à nous renvoyer que le lundi 4, le mardi 5, ou le mercredi 6 septembre.



Du côté de nos ami·es et partenaires

L'ICEM Pédagogie Freinet met en ligne des podcast

L'ICEM Pédagogie Freinet, avec lequel, nous avons organisé une stage de Formation Syndicale en 2022-2023 (stage qui aura une suite en 2023-2024 pour celles et ceux qui ont participé à la session de 2022-2023, et un nouveau cycle de Formation syndicale en 2023-2024) publie des podcast que vous trouverez [en cliquant ici](#)



Du côté de la Confédération CGT

Congé pour les victimes de violences conjugales : l'Irlande le met en place. À quand en France ?

- [Communiqué de la Confédération CGT](#)

Nos rubriques permanentes



Salaires

- [Salaires des Personnels 1er et second degré \(PE, Certifié-es, Plp, Psy-EN...\)](#) au 1er septembre 2023
- [Indemnités, Nouvelle Bonification Indiciaire, Bonification indiciaire qui gagne quoi dans le 1° degré?](#) Au 1 septembre 2023
- [Salaires des Instituteur-trices](#) au 1er septembre 2023
- [Salaires des Agrégé-es](#) au 1er septembre 2023



Vade Mecum de la Cgt-Educ'Action

- [Sorties scolaires avec ou sans nuitée](#)
- [Calendrier scolaire 2023-2024](#)
- [Fiche Technique: âge de départ à la retraite et nombre de trimestres nécessaires pour une retraite sans décote](#)
- [Guide administratif d'accompagnement des personnels de l'éducation nationale visés par un dépôt de plainte](#)
- [Guide administratif d'accompagnement en cas d'incivilité ou d'agression dans le cadre de vos fonctions.](#)
- [Organisation et fonctionnement de la coopérative scolaire \(document OCCE\)](#)

[Et bien d'autres choses en allant dans la rubrique](#)



Les Circulaires de la DASEN (ex-IA)

- [Elles sont ici](#) (à noter que nous ne publions pas les circulaires de type pédagogiques qui paraissent dans la lettre hebdomadaire de l'IA)



Lettre 1er degré de la Cgt-Educ'Action 06

34 Bd Jean Jaures 06300 Nice

- Téléphone: 06.63.57.64.72
- 1degre@cgteduc06.fr
- [Site internet de la Cgt-Educ'Action 06](#)
- [Dossiers 1er degré de la Cgt-Educ'Action](#)
- [Pour adhérer](#)

Vous souhaitez vous désabonner de cette lettre?

Adressez un mail à 1degre@cgteduc06.fr avec pour objet désabonnement CoGiTons

--

Cgt-Educ'Action 06

Pôle 1er degré: 06-63-57-64-72

[Nous écrire](#)

[Site Internet](#)

[Adhérer à la Cgt-Educ'Action](#)